

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 8 février 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et Me Charlotte Gagné, greffière

- 2022-02-028 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de février 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
- Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.
- 2022-02-029 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022.
- 2022-02-030 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-02)

VILLE DE PINCOURT

- 2022-02-031 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2021
-
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
- 2022-02-032 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2021-12-394 – DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME GENEVIÈVE GROLEAU – AGENTE AUX COMMUNICATIONS – SERVICE DES COMMUNICATIONS
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'amender la résolution numéro 2021-12-394 – *Demande de congé sans solde – Madame Geneviève Groleau – Agente aux communications – Service des communications*, afin d'en changer les dates « du 28 janvier au 31 juillet 2022 » pour les dates « du 31 janvier au 29 juillet 2022 ».
- 2022-02-033 SUJET : AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – GESTION DU SITE – ÉCOCENTRE DE L'ÎLE
-
- Considérant la demande de relocalisation de l'écocentre de l'île par la Ville de Pincourt en janvier 2020, résolution numéro 2020-01-02 -030, afin de réitérer l'engagement de celle-ci à offrir un service de qualité aux citoyens de l'île Perrot qui serait minimalement équivalent à celui offert aux écocentres situés à Saint-Zotique et à Rigaud ;
- Considérant que l'emplacement actuel de l'écocentre de l'île engendre des difficultés de cohabitation et des conflits d'usage ;
- Considérant l'article 12 (durée de l'entente et renouvellement) de l'entente de partenariat entre la Ville de Pincourt et la MRC de Vaudreuil-Soulanges, relativement à l'implantation en 2015 d'un écocentre situé à même le site du Service des Travaux publics de la Ville de Pincourt ;
- Considérant que pour mettre fin au renouvellement automatique de ladite entente, l'une des parties doit transmettre à l'autre un avis écrit de son intention d'y mettre fin au moins cent-quatre-vingts (180) jours avant l'expiration du terme initial ou d'un terme de renouvellement ;
- Considérant que le renouvellement de l'entente vient à terme le 4e jour d'avril 2023, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

Que la Ville de Pincourt informe la MRC de Vaudreuil-Soulanges de son intention de mettre fin à la présente entente dans sa forme actuelle ;

De faire parvenir à la MRC de Vaudreuil-Soulanges la présente résolution selon les modalités de la présente entente.

2022-02-034 SUJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE ACCIDENT DES BÉNÉVOLES DE LA VILLE DE POUR L'ANNÉE 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement pour l'année 2022 du contrat d'assurance SSQ, Société d'assurance Inc. « Accident des bénévoles » numéro 1LW60, pour une prime totale de 2 306,44 \$, toutes taxes incluses.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2022.

2022-02-035 SUJET : EMBAUCHE DE MONSIEUR ANDRÉ SIMINSKI À TITRE DE MAGASINIER POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant les diverses étapes d'évaluation pour ce poste ;

Considérant l'évaluation globale favorable par le comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher monsieur André Siminski à titre de magasinier au Service des travaux publics et infrastructures.

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail à intervenir avec monsieur Siminski.

2022-02-036 SUJET : CONGÉDIEMENT – EMPLOYÉ MATRICULE 5023

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder au congédiement de l'employé matricule 5023.

D'accorder à la Direction générale le mandat de donner plein effet à la présente résolution en avisant par écrit l'employé matricule 5023 de son congédiement.

2022-02-037 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2022-02-038 SUJET : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – FACTURES DIVERSES

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines factures diverses étant donné que les procédures de réclamations ont été effectuées, soient par le Service administratif et financier et le Service du greffe ;

Considérant que ces factures demeureront dans nos listes extracomptables, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la provision pour créances douteuses de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 5 023,07 \$.

2022-02-039 SUJET : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – TAXES MUNICIPALES

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines taxes municipales, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la provision pour créances douteuses des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 1 757,72 \$.

2022-02-040 SUJET : COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses étant donné que deux envois de réclamations ont été effectués, soient par le Service administratif et financier et le Service du greffe ;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2020 et qu'elles demeureront dans nos listes extracomptables, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 1 537,32 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2022-02-041 SUJET : COMPTES À RECEVOIR – TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales ;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2020 et qu'elles sont périmées, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 1 674,37 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2022-02-042 SUJET : CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE – ÉLECTIONS

Considérant le nouvel article 278.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

Considérant que cette réserve sera bonifiée annuellement avec les sommes nécessaires afin qu'elle soit suffisante, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice et trésorière du Service administratif et financier, madame Nathalie Boisvert, à créer une réserve financière pour la tenue des élections municipales à la Ville de Pincourt et à injecter, du surplus non réservé, la somme de 25 000 \$.

2022-02-043 SUJET : APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 674 200 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ ET AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'appropriation d'une somme de 674 200 \$ du surplus accumulé non réservé et de l'affecter aux activités financières de l'exercice 2022.

2022-02-044 SUJET : AFFECTATION D'UNE SOMME DE 267 100 \$ DU SURPLUS RÉSERVÉ ÉVENTUALITÉ AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'une somme de 267 100 \$ du surplus réservé éventualité aux activités financières de l'exercice 2022.

2022-02-045 SUJET : OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE – RÉGLEMENT NUMÉRO 916

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

VILLE DE PINCOURT

R916 Règlement numéro 916 décrétant un emprunt de 8 660 000 \$ pour la réfection des infrastructures de rues (Shamrock et autres). 8 660 000 \$

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

2022-02-046 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – FÉVRIER 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiements à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers

- i. « **Construction Jacques Théorêt inc.** » : la somme de 12 504,08 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 17 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 décembre 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 901** soit imputée au poste 22.300.20.034.

- ii. « **Construction Arcade** » : la somme de 1 306,32 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 ainsi que la libération de la retenue provisoire pour les travaux exécutés jusqu'au 30 novembre 2021.

- iii. « **Les Pavages D'amour Inc.** » : la somme de 376 981,07 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 décembre 2021.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 856** soient imputées au poste comptable 22.300.20.035.

B) Paiement à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

- i. « **GBI experts-conseil inc.** » : la somme de 2 500,71 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 9 pour les travaux exécutés jusqu'au 22 janvier 2022.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* » soit imputée au poste 22.400.40.086.

- iv. « **Filtrum Inc.** » : la somme de 359 229,57 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 17 janvier 2022.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 890** soit imputée au poste 22.400.40.890.

C) Paiement à effectuer pour le projet de migration à l'éclairage aux DEL pour les luminaires de type COBRA

- i. « **Énergère Inc.** » : la somme de 459,90 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 décembre 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 878** soit imputée au poste comptable 22.300.40.878.

VILLE DE PINCOURT

D) Paiement à effectuer pour le projet d'éclairage des terrains de tennis au parc Bellevue

- i. « **C-Techno** » : la somme de 9 431,09 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les services professionnels jusqu'au 31 janvier 2022.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.700.10.046.

2022-02-047 SUJET : ENTÉRINER LA DÉPENSE D'ÉLECTRICIEN DANS LE CADRE DU PROJET DE DÔME À ABRASIFS - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense pour les services d'électricien dans le cadre du projet de dôme à abrasifs, auprès de « *EMI* » pour la somme de 2 759,40 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le *Règlement numéro 856* soit imputée au poste 22.300.20.035.

2022-02-048 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, à « *A1 Lignes Jaunes* » pour le marquage de la chaussée pour l'année 2022, incluant l'option blocs, pour une somme totale de 92 100,96 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.350.00.520.

2022-02-049 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE PICKLEBALL AU PARC OLYMPIQUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à aller en appel d'offres public pour :

- La construction de deux terrains de pickleball au parc Olympique

VILLE DE PINCOURT

2022-02-050 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL DE PROPOSITIONS ET/OU D'OFFRES PUBLIC POUR LA SÉCURISATION DU POURTOUR DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE

Considérant la présentation faite en Commission de sécurité publique le 17 janvier 2022 ;

Considérant la recommandation du comité élargi de circulation, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à :

- Aller en appel de propositions et/ou d'offres public pour la sécurisation du pourtour de l'école Notre-Dame-de-Lorette ;
- Aller en recherche de prix et octroyer le contrat pour ledit projet conformément à la présentation faite en Commission de sécurité publique le 17 janvier 2022.

2022-02-051 SUJET : ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la volonté de la Ville de Pincourt de rassembler la communauté autour d'une vie locale vibrante mettant en scène toute la population ;

Considérant la subvention reçue du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'Aide aux initiatives de partenariat en ce sens ;

Considérant l'implication de nombreux partenaires du milieu et leur contribution qui a conduit à une bonification du résultat final ;

Considérant que cette démarche a conduit à l'élaboration d'une politique culturelle ;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de travail chargé d'orienter les travaux relatifs à la démarche et de contribuer à l'élaboration du contenu de la politique, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la toute première Politique culturelle de la Ville de Pincourt.

De remercier tous les membres du comité de travail ainsi que tous les collaborateurs du milieu qui ont pris part à cette démarche mobilisatrice.

2022-02-052 SUJET : ENTÉRINER L'OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU LOGICIEL INFORMATIQUE À LA BIBLIOTHÈQUE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « RÉSERVE INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX »

Considérant la désuétude du logiciel informatique en place ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant la recommandation de la Commission de développement social, communautaire et des loisirs du 31 janvier 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi d'un mandat pour l'acquisition d'un nouveau logiciel informatique à la bibliothèque auprès de la firme « *Solutions InLibro inc.* », suivant recherche de prix, pour la somme de 12 428,80 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Réserve informatique et amélioration des réseaux » soit imputée au poste 22.700.30.750.

2022-02-053 SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE

Considérant la recommandation en ce sens de la Commission de technique incendie du 18 janvier 2022, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à aller en appel d'offres public pour :

- L'achat d'un camion échelle

2022-02-054 SUJET : ENTÉRINER L'OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉLABORATION D'UN DEVIS TECHNIQUE AVEC CRITÈRES QUALITATIFS EN LIEN AVEC L'ACQUISITION ÉVENTUELLE D'UN CAMION ÉCHELLE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant que la Ville désire lancer prochainement un appel d'offres en lien avec l'acquisition d'un camion échelle ;

Considérant la complexité technique d'un tel devis d'appel d'offres, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi d'un mandat pour l'élaboration d'un devis technique avec critères qualitatifs en lien avec l'acquisition éventuelle d'un camion échelle auprès de la firme « *Flotte conseil* », pour une somme maximale de 8 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 02.140.00.410.

2022-02-055 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'HABITS DE COMBAT ET DE SAUVETAGE SPÉCIALISÉ

Considérant les résultats de la recherche de prix effectuée auprès de fournisseurs reconnus ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant la recommandation de la Commission de technique incendie du 18 janvier 2022, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'habits de combat incendie auprès de « *L'Arsenal* » pour la somme de 33 791,15 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'achat d'habits de sauvetage spécialisé auprès de « *Promotions Promko inc.* » pour la somme de 21 104,81 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses en immobilisation soient financées par le surplus non réservé et soient imputées au poste 02.220.00.650.

2022-02-056 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'AMEUBLEMENT DE BUREAU POUR LA CASERNE-ATELIERS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, d'ameublement de bureau, suivant recherche de prix, auprès de « *Librairies Boyer Itée.* », pour la somme de 34 695,96 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.220.50.895.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 6 939,19 \$ à compter de l'exercice financier 2023.

2022-02-057 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN ENSEMBLE DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

Considérant que la formation des pompiers de la Ville de Pincourt est dispensée en fonction des outils de marque Holmatro et plus particulièrement de leur série Pentheon ;

Considérant qu'il n'y a qu'un seul fournisseur disponible de cette même série d'outils dans l'est du Canada, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, d'un ensemble de pinces de désincarcération de marque Holmatro, issu de la série Pentheon, auprès de « *1200 DEGRÉS ÉQUIPEMENTS* », pour la somme de 96 323,76 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.220.40.094.

VILLE DE PINCOURT

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en dix (10) paiements annuels égaux de 9 632,37 \$ à compter de l'exercice financier 2023.

2022-02-058 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JANVIER 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission de développement durable

- 10 janvier 2022

Commission de sécurité publique

- 17 janvier 2022

Commission technique incendie

- 18 janvier 2022

Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire

- 24 janvier 2022

Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture

- 31 janvier 2022

2022-02-059 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 819-04 – RÈGLEMENT RÉVISANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 4 février 2022, et que le projet a été déposé par la même occasion, sous le numéro 2022-02-025, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 819-04 – Règlement révisant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Pincourt.

2022-02-060 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 916 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 8 660 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE RUES (SHAMROCK ET AUTRES)

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 11 janvier 2022, sous le numéro 2022-01-019 ;

Considérant que le projet a été déposé lors de la séance extraordinaire du 4 février 2022, sous le numéro 2022-02-026, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

- D'adopter le Règlement d'emprunt numéro 916 – pour la réfection des infrastructures de rues (Shamrock et autres).
- 2022-02-061 SUJET : ENTRÉE EN VIGUEUR DES PARAGRAPHERS 7 ET 9 DE L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 772-01 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES
-
- Considérant l'article 29 du Règlement numéro 772-01 mentionnant l'entrée en vigueur repoussée desdits paragraphes ;
- Considérant la volonté du conseil municipal de maintenant mettre pleinement en vigueur les dispositions du Règlement numéro 772-01 concernant les feux en plein air ;
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la greffière, Me Charlotte Gagné, à publier l'avis de promulgation et d'entrée en vigueur selon la Loi des paragraphes 7 et 9 de l'article 12 du Règlement numéro 772-01 relatif à la prévention des incendies.
- 2022-02-062 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2021
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De prendre acte du dépôt, par la greffière, du rapport sur la gestion contractuelle 2021.
- PÉRIODE DE QUESTIONS :
- Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
- Aucune question de l'auditoire.
- Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca
- 2022-02-063 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2022
-
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 33, de lever la Séance ordinaire du 8 février 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE